



M



Projet d'Appui Régional à l'ENEF et l'ERAIFT

Financement Union Européenne
(Convention N° B7-6200/01/0427/TF)



Appel à candidatures et concours d'entrée

**Formations supérieures en foresterie, sciences
environnementales et géomatique**

*Ecole Nationale des Eaux et Forêts
Cap-Estérias Libreville - Gabon*

1. L'ENEF et sa vocation sous-régionale

L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est un Etablissement Public, placé sous la tutelle administrative du Ministère chargé des Eaux et Forêts et sous le contrôle pédagogique des Ministères chargés de l'Education Nationale (pour le cycle moyen) et de l'Enseignement Supérieur (pour le cycle supérieur). L'ENEF a pour mission la formation de cadres de niveaux moyen et supérieur dans les domaines de la foresterie, de la pêche, de l'aquaculture, de la gestion de la faune sauvage, de l'aménagement des aires protégées, de l'environnement et de la géomatique.

L'ENEF offre deux cycles de formation :

- pour le cycle MOYEN :

- La section des **Agents techniques** formés en deux (2) ans
- La section des **Adjointes techniques** des Eaux et Forêts formés en trois (3) ans

- pour le cycle SUPERIEUR (niveau Bac+) :

- La section des **ingénieurs des techniques** formés en trois (3) ans
- La section des **ingénieurs de conception** formés en trois ans (3) ans en partant d'un niveau Bac + 2
- Des sections de spécialisation 3ème cycle de type Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) où les enseignements sont co-habilités avec des institutions universitaires partenaires (au Gabon : l'Université Omar Bongo et l'Institut National des Sciences de Gestion ; au Cameroun : l'Université de Yaoundé I ; en France : les Universités de Pierre et Marie Curie Paris VI, Michel de Montaigne Bordeaux III et Montesquieu Bordeaux IV, l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques et l'Université de Marne La Vallée, etc...)

En tant que membre coordonnateur du Réseau des Institutions de Formations Forestières et Environnementales des Etats d'Afrique Centrale (RIFFEAC), l'école a la volonté d'offrir des formations adaptées aux besoins et réalités des pays de la sous-région. Elle a, depuis sa création en 1953, formé plus de 800 cadres forestiers, dont près de 70 % de gabonais et 30 % des autres nationalités (Burundi, Cameroun, Congo-Brazaville, Comores, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo). La majorité de ces cadres occupent des hautes fonctions dans différents pays de la sous-région et orientent les choix et modèles de gestion durable des ressources forestières et halieutiques.

L'Ecole est située au Cap Estérias, à environ 30 km de Libreville et de son aéroport international. Elle est située à proximité immédiate de la Forêt Classée de la Mondah et offre un cadre adapté à la réalisation des travaux pratiques. L'Ecole fonctionne sous un système d'internat obligatoire pour tous les étudiants et stagiaires, ces derniers ayant à leur disposition des logements et des services de restauration.

La capacité d'accueil de l'internat étant limitée, l'Ecole fixe chaque année un quota maximum de places réservées aux étudiants non gabonais. L'Ecole, voulant renforcer son rôle sous-régional, a la volonté d'augmenter ce nombre d'étudiants provenant des Etats d'Afrique Centrale.

2. Types et durées des formations concernées

Les 5 formations concernées par cet appel sont les suivantes :

a. Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts (ITEF)

- objet: formation générale et technique dans les domaines de
 - l'aménagement et gestion durable des ressources forestières et des aires protégées ;
 - l'aménagement et la gestion de la faune sauvage ;
 - l'économie, la législation et l'administration forestière ;
 - la sylviculture tropicale et l'agroforesterie ;
 - l'exploitation forestière et le génie forestier ;
 - la technologie et l'industrie du bois ;
 - la pêche et aquaculture ;
 - la géomatique (topographie, cartographie, photo-interprétation, SIG, télédétection).
- durée : 3 ans
- niveau de base requis : Bac scientifique
- coût par année (forfait comprenant les frais scolaires, de logement et de nourriture, mais sans les billets d'avion et frais divers d'assurances) : 2.000.000 Fcfa

b. Ingénieur de Conception des Eaux et Forêts (ICEF)

- objet: le cycle forme les ingénieurs de conception des Eaux et forêts, spécialisés dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, de l'aménagement forestier et de l'environnement.

En ce qui concerne la spécialité pêche et aquaculture, les ingénieurs sortis de ce nouveau cycle doivent être capables :

- de concevoir les plans de développement, d'aménagement et de gestion des pêches ;
- d'analyser les projets et gérer les exploitations de pêche ;
- de concevoir et gérer les unités de production aquacole ;
- de concevoir les plans de développement et d'aménagement des exploitations aquacoles ;
- de valoriser la biomasse marine.

Concernant la spécialité aménagement, les ingénieurs sortis de ce nouveau cycle doivent être capables :

- de concevoir et de réaliser les plans d'aménagement forestier ;
- de valoriser les produits forestiers ;
- de concevoir, de conduire et d'évaluer des unités ou projets sylvicoles et agroforestiers ;
- de concevoir et de réaliser les plans d'aménagement des parcs et des aires protégées ;
- d'analyser l'économie des filières forestières.

En ce qui concerne la spécialité environnement, les ingénieurs sortis de ce nouveau cycle doivent être capables :

- de conduire l'audit environnemental ;
- de réaliser des études d'impacts environnementaux ;
- de concevoir et de suivre les programmes d'éducation environnementale ;

- durée : 3 ans
- niveau de base requis : Bac + 2 ou Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts
- coût par année (forfait comprenant les frais scolaires, de logement et de nourriture, mais sans les billets d'avion et frais divers d'assurances) : 2.500.000 Fcfa

c. DESS en "Traitement Numérique de l'Information Géographique" (TNIIG)

- objet : maîtriser les techniques, méthodes et outils de traitement numérique de l'information environnementale (télédétection, SIG, positionnement GPS) afin de mieux l'intégrer dans la conduite des projets et la gestion durable des ressources naturelles.
- durée : 1 an
- niveau de base requis : Bac + 4
- coût par année (forfait comprenant les frais scolaires, de logement et de nourriture, mais sans les billets d'avion et frais divers d'assurances) : 3.500.000 Fcfa

d. DESS "Evaluation Environnementale" (EVEN)

- objet : fournir les bases nécessaires pour une meilleure appréhension du rôle de l'homme et de ses actions sur l'environnement ; Intégrer les pratiques d'analyse et de gestion des informations géographiques (télédétection, SIG) pour l'aide à la décision dans la conduite des études d'impacts environnementaux
- durée : 1 an
- niveau de base requis : Bac + 4
- coût par année (forfait comprenant les frais scolaires, de logement et de nourriture, mais sans les billets d'avion et frais divers d'assurances) : 3.500.000 Fcfa

e. DESS « Economie Forestière » (ECOFOR)

- objet : former des experts régionaux maîtrisant les bases en sciences de gestion, les techniques d'aide à la décision et la conception de cadres juridiques permettant des pratiques économiques et financières favorables au développement durable du secteur forestier.
- durée : 1 an
- niveau de base requis : Bac + 4
- coût par année (forfait comprenant les frais scolaires, de logement et de nourriture, mais sans les billets d'avion et frais divers d'assurances) : 3.500.000 Fcfa

3. Le « Projet d'appui régional à l'ENEF-ERAIFT »

Le projet, financé sur concours de l'Union Européenne, a pour but de renforcer les capacités de l'École Nationale des Eaux et Forêts du Gabon (ENEF) et l'École Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT) en RDC en matière de formation des cadres chargés de la gestion des ressources naturelles renouvelables au Gabon et dans la sous région.

Ce renforcement des capacités régionales se fera au travers d'un appui ciblé des deux écoles vers une meilleure adéquation des formations avec les marchés de l'emploi particulièrement au Gabon et dans la sous-région. Il s'agira à terme, de mettre à disposition de l'ENEF et de l'ERAIFT un personnel qualifié d'origine régionale formé en fonction des attentes des employeurs public et privé de la sous région.

En outre, le projet aidera le Réseau des Institutions de Formations Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC) à renforcer les liens entre les différentes institutions, notamment au niveau d'échanges et de formations communes entre formateurs ainsi qu'au niveau de l'harmonisation du recrutement des étudiants.

Pour le volet ENEF, le projet cible trois objectifs spécifiques :

1. Renforcer les capacités du personnel d'encadrement et d'enseignement de l'école, et apporter un appui institutionnel en profondeur à l'ENEF, afin d'aboutir sur des mécanismes allégés, opérationnels facilitant la prise de décision notamment dans les programmes pédagogiques ;
2. Appuyer la mise en place d'une pédagogie modernisée répondant aux attentes des employeurs potentiels ;
3. Conforter la place de l'ENEF dans le système éducatif national, et affirmer son rôle dans le contexte régional au service de la valorisation durable des ressources naturelles renouvelables.

C'est dans le cadre de cet objectif 3 que le projet soutient l'organisation du présent appel à candidatures dans les quatre pays bénéficiaires de la sous-région (République Démocratique du Congo, Cameroun, Congo et République Centrafricaine).

Cet appel qui reçoit l'appui organisationnel du RIFFEAC doit :

- permettre à toute personne non gabonaise disposant déjà d'une prise en charge de déposer sa candidature pour suivre l'une des formations proposées ;
- permettre à toute personne ressortissant de l'un des 4 pays bénéficiaires de concourir pour l'obtention d'une bourse financée par le « projet d'appui régional à l'ENEF-ERAIFT ».

4. Modalités générales de l'appel à candidatures et concours.

Cet appel est destiné :

- aux candidats disposant déjà d'une prise en charge (organismes, ressources propres, etc..) et de toute nationalité non gabonaise ;
- aux candidats ne disposant pas encore de ressources et désireux de concourir pour l'obtention d'une bourse, ressortissants (nationalité et résidence) de l'un des 4 pays suivants : République Démocratique du Congo, Cameroun, Congo et République Centrafricaine.

Il invite tous ces candidats à présenter leur candidature

- avant le 31 octobre 2005 à 15 h pour les formations ITEF et ICEF;
- avant le 20 octobre 2005 à 15 h pour les formations DESS.

Les candidats qui disposent déjà d'une prise en charge et ne concourant pas pour l'obtention d'une bourse pourront être acceptés en priorité dès lors qu'ils remplissent les conditions d'admission.

Pour les candidats ne disposant pas de prise en charge et concourant pour l'obtention de bourses financées par le projet, seules les meilleures candidatures sélectionnées seront retenues.

Les procédures de sélection seront différentes pour les candidats aux bourses de DESS et pour les candidats aux bourses de formation ITEF et ICEF.

La procédure à suivre pour les candidats aux DESS

1. Publication de l'appel à candidatures (3 octobre 2005) à travers le RIFFEAC.
2. Réception des dossiers complets de candidature avant le 20 octobre 2005 à 15 h :
 - i. par courrier postal à l'Ecole (Ecole Nationale des Eaux et Forêt - Cap Esterias, BP 3960 Libreville);
 - ii. et par courrier électronique (m_nziengui@yahoo.fr avec copie à si_sambo@yahoo.fr, bede.lucius@netcourrier.com, peetersjacques@yahoo.fr et fspforinfo@yahoo.fr) sous format pdf (pour les candidats retenus, les copies et originaux des documents devront être fournis pour l'inscription définitive).
3. Analyse des dossiers de candidature par le jury de sélection DESS (réunion prévue le 22 octobre 2005) pour :
 - a. retenir comme prioritaires les candidats disposant déjà d'une prise en charge, répondant aux conditions d'admission et pour lesquels les dossiers sont conformes ;
 - b. sélectionner, parmi les candidats au concours, ceux qui disposent des meilleurs dossiers et qui sont choisis comme bénéficiaires des bourses.
4. Inscriptions et signatures des conventions de bourses au plus tard le 1^{er} novembre 2005.

La procédure à suivre pour les candidats aux formations ITEF et ICEF

1. Publication de l'appel à candidatures (3 octobre 2005) à travers le RIFFEAC.
2. Réception des dossiers complets de candidature avant le 31 octobre 2005 à 15 h. Selon le pays d'origine, les dossiers doivent être envoyés, aux adresses et selon les modalités suivantes :
 - a. Pour les candidats ressortissants de la RDC :
 - i. par courrier postal adressé à l'ERAIFT (ERAIFT, Le Châteaux, Université de Kinshasa, BP 15373 Kinshasa - RDC);

- ii. et par courrier électronique¹ (mutambwe@yahoo.fr, avec copie à eraift@yahoo.fr, si_sambo@yahoo.fr et peetersjacques@yahoo.fr).
- b. Pour les candidats ressortissants de la RCA :
 - iii. par courrier postal adressé à l'Institut de Développement Rural (IDR) de M'baïki (IDR, BP 909 Bangui ou BP 86 M'baïki - RCA);
 - iv. et par courrier électronique¹ (jerome_mahode@yahoo.fr avec copie à si_sambo@yahoo.fr et peetersjacques@yahoo.fr).
 - c. Pour les candidats ressortissants du Congo:
 - v. par courrier postal adressé à l'Institut de Développement Rural (IDR) de Brazzaville, (IDR, BP 13647 Brazzaville ou BP 2370 Brazzaville - Congo);
 - vi. et par courrier électronique¹ (D_nzala@yahoo.fr avec copie à si_sambo@yahoo.fr et peetersjacques@yahoo.fr).
 - d. Pour les candidats ressortissants du Cameroun :
 - vii. par courrier postal adressé au CRESA Forêt-Bois (BP 8114 Yaoundé Cameroun) ;
 - viii. et par courrier électronique¹ (efoudjet@yahoo.fr avec copie à Bernard.Vanthomme@auf.org, si_sambo@yahoo.fr et peetersjacques@yahoo.fr).
 - e. Pour les candidats disposant de leur propres ressources et ressortissants d'autres pays que ceux énoncés ci-avant :
 - ix. par courrier postal adressé à l'Ecole (Ecole Nationale des Eaux et Forêt - Cap Esterias, BP 3960 Libreville - Gabon);
 - x. et si possible par courrier électronique¹ (si_sambo@yahoo.fr et peetersjacques@yahoo.fr).
3. Dans chacun des 4 pays bénéficiaires, les jurys de sélection des dossiers de candidatures ITEF et ICEF constitués à cet effet (voir chapitre 8) se réuniront le 7 novembre 2005. Ils analyseront les dossiers pour :
- a. vérifier que les dossiers sont conformes (ensemble des pièces justificatives fournies et conditions d'admission remplies); les dossiers non conformes sont écartés ;

¹ pour les candidats retenus les copies légalisées et originaux des documents devront être fournis avant l'inscription définitive

- b. retenir comme prioritaires les candidats disposant de leurs propres ressources et dont la fiabilité de la prise en charge est assurée ;
 - c. pour les candidats concourant pour l'obtention d'une bourse, évaluer les dossiers et sélectionner les 40 meilleurs qui pourront participer à l'épreuve écrite.
4. Dans chacun des 4 pays bénéficiaires, la publication le 9 novembre à 10h de la liste des 40 candidats admis à l'épreuve écrite. Ces listes seront publiées selon les modalités suivantes :
 - a. affichage aux panneaux d'annonce des 4 écoles concernées par les épreuves ;
 - b. publication sur le site WEB du PFBC (<http://cbfp.cirad.fr/formation/themes.htm>).
 5. Dans chacun des 4 pays bénéficiaires, l'organisation des épreuves écrites (voir chapitre 9) le 11 novembre à 8 h 30 pour les 40 candidats retenus précédemment.
 6. La correction des épreuves écrites par les membres du jury d'épreuves ITEF-ICEF (voir chapitre 8) et délibération le 20 novembre 2005 pour l'établissement de la liste des candidats admis à l'ENEF.
 7. Inscription, signature des conventions de bourses et rentrée à l'ENEF : prévue début décembre 2005.

5. Publication de l'avis d'appel à candidatures

- Via les sites WEB de divers réseaux et organismes (UE, AUF, etc..) notamment celui du PFBC (<http://cbfp.cirad.fr/formation/themes.htm>) ;
- Par courriers adressés à :
 - toutes les écoles membres du RIFFEAC ;
 - les ministères techniques des pays concernés chargés des eaux et forêts et de la gestion des ressources naturelles ;
 - les syndicats du secteur privé forestier des différents pays concernés ;

6. Critères d'admission des dossiers de candidatures

Critères généraux valables pour les différentes formations :

- Pour tous les candidats : avoir soumis dans les délais fixés un dossier de candidature contenant toutes les pièces justificatives demandées (voir chapitre 7) ;
- Pour tous les candidats : casier judiciaire vierge de tout délit ;
- Pour les candidats à l'obtention d'une bourse : âge maximum de 35 ans au 1^{er} octobre 2005 ;
- Pour les candidats au concours pour l'obtention d'une bourse : être ressortissant (de nationalité et de résidence) de l'un des 4 pays suivants : République Démocratique du Congo, Cameroun, Congo et République Centrafricaine ;

Critères spécifiques à chaque formation :

- Pour les Ingénieurs des Techniques (ITEF) :
 - Etre titulaire d'un BAC scientifique C, D, E ou d'un diplôme reconnu équivalent ou être titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en foresterie, ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Pour les Ingénieurs de Conception (ICEF)
 - Etre titulaire d'un DUES (Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques) en science de la vie et de la terre (chimie-biologie, biologie-géologie, etc.) ou d'un diplôme reconnu équivalent, ou être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur des Eaux et Forêts, ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Pour les DESS TNIG, EVEN
 - Etre titulaire d'au moins une maîtrise (niveau Bac + 4) en sciences de la vie et de la terre ou d'un diplôme reconnu équivalent.
- Pour le DESS ECOFOR
 - Etre titulaire d'au moins une maîtrise (niveau Bac + 4) en sciences économiques et sociales, d'un diplôme d'Ingénieur des Eaux et Forêts, d'un diplôme d'Ingénieur Agronome ou d'un diplôme reconnu équivalent.

7. Contenu des dossiers de candidature

Les dossiers devront contenir les éléments suivants :

- Une lettre de motivation explicitant les perspectives de carrière du candidat ;
- le formulaire de candidature (qui sera rendu disponible sous format numérique) ;
- les annexes et pièces demandées, conformément à la liste qui sera précisée sur le formulaire de candidature (CV, certificat légalisé de nationalité, attestations de domiciliation et d'emplois, copies légalisées des diplômes, relevés de notes détaillés par cours, attestation de prise en charge ou de bourse, preuves des ressources propres, attestation de mise en disposition ou de mise en stage pour les fonctionnaires, extrait de casier judiciaire, attestation de non grossesse pour les candidates, certificat médical datant de moins de 3 mois, etc.) ;
- Lettres de recommandations.

8. Les jurys de sélection

8.1 Le jury de sélection DESS

Ce jury sera constitué comme suit :

- Président : la Directrice des Etudes de l'ENEF ;
- Vice-président : Le Directeur des Etudes de l'INSG ;
- Membres :
 - le Chef du Département Sciences Fondamentales de l'ENEF ;
 - le Chef du Département Faune Sauvage et Aires protégées de l'ENEF ;
 - le Chef du Département DESS de l'ENEF ;
 - le Chef du Département de Géographie de l'UOB ;
 - le responsable de 3^{ème} cycle de l'UOB ;
 - un assistant technique du « projet d'appui régional à l'ENEF-ERAIFT »

Les membres de ce jury auront pour tâches de :

- vérifier la conformité des dossiers de candidatures au DESS ;
- d'analyser et de sélectionner, selon des modalités qu'ils auront préalablement fixées, les meilleurs dossiers qui bénéficieront des bourses.

8.2 Les jurys de sélection des dossiers ITEF et ICEF

Dans chacun des 4 pays bénéficiaires, un jury de sélection des dossiers ITEF et ICEF sera constitué comme suit :

- un membre du « jury d'épreuve ITEF et ICEF », représentant de l'ENEF, président
- 2 membres de l'institution de formation partenaire² du pays (voir chapitre 9).

8.3 Le jury d'épreuve ITEF et ICEF

Ce jury sera constitué comme suit :

- la Directrice des Etudes de l'ENEF, président;
- le Chef du Département Aménagement de l'ENEF, membre ;
- le Chef du Département Technologie et Industrie du bois de l'ENEF, membre ;
- un assistant technique du « projet d'appui régional à l'ENEF-ERAIPT », membre.

Les membres de ce jury auront pour tâches de :

- superviser, chacun dans un des 4 pays cibles, les épreuves écrites ;
- délibérer selon les modalités préalablement fixées afin de définir les bénéficiaires des bourses;
- confirmer la conformité des dossiers des candidats admis.

9. Epreuves écrites

Dans chacun des 4 pays bénéficiaires, les épreuves écrites seront organisées simultanément (date commune prévue le 9 novembre à 8 h 30) pour l'ensemble des candidats qui auront été sélectionnés sur dossier par les jurys de sélection ITEF et ICEF. Dans chaque pays, la liste des candidats retenus pour passer les épreuves écrites sera publiée le 7 novembre à 10 h (voir chapitre 4).

² Il s'agit de l'institution partenaire, membre du RIFFEAC, qui accueillera les épreuves écrites

Ces épreuves seront identiques dans les pays et seront co-organisées avec les institutions de formation partenaires membres du RIFFEAC (une institution par pays). Les institutions choisies sont :

- pour la RDC : l'ERAIPT de Kinshasa ;
- pour la République Centrafricaine : l'Institut de Développement Rural (IDR) de M'baïki ;
- pour le Congo : l'Institut de Développement Rural (IDR) de Brazzaville ;
- pour le Cameroun : le CRESA Forêt-Bois de Yaoundé.

Chacun des membres du jury d'épreuves ITEF-ICEF supervisera les épreuves écrites dans 1 des 4 pays qui lui sera confié. En cas d'indisponibilité, il se fera remplacer par un professeur collègue de l'ENEF.

Chaque superviseur travaillera en collaboration avec deux professeurs issus de l'institution accueillant les épreuves. Chaque épreuve écrite sera paraphée par le candidat, par le superviseur et par un des professeurs de l'institution d'accueil. L'ensemble des épreuves seront placées sous enveloppes scellées et transmises au Gabon par chaque superviseur au jury d'épreuve pour ouverture et correction.